



Appel de candidatures pour le conseil d'administration de 2026 de Patinage Canada

Expéditeur : Gregor MacLean, président du Comité de recrutement et de développement

Date : 20 janvier 2026

Aimeriez-vous faire partie d'un conseil dynamique, engagé et axé sur les politiques de l'un des principaux organismes nationaux de sport au monde? Patinage Canada, l'organisme national de sport pour le patinage artistique et le patinage synchronisé au Canada, invite les personnes intéressées à mettre leurs compétences, leur expérience et leur passion au service de son conseil d'administration.

Patinage Canada s'engage à lutter contre le racisme et à promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (EDIA) auprès de tous ses membres, dans les programmes, et à faire fonction de chef de file, en tant qu'organisation travaillant au changement positif dans le sport. Patinage Canada s'assure de fonctionner conformément aux meilleures pratiques de gouvernance de l'industrie, en plus de respecter le Code de gouvernance du sport canadien.

Patinage Canada est une organisation communautaire, menant au sport d'élite, qui compte plus de 200 000 adhérents dans plus de 1 000 clubs et écoles de patinage membres de dix sections régionales, 10 000 bénévoles qui l'appuient et 5 700 entraîneurs professionnels.

Le Comité de recrutement et de développement (CRD) cherche des personnes qui désirent se porter candidates aux élections du conseil d'administration de Patinage Canada. Composé d'un maximum de douze administrateurs élus, le conseil est responsable devant les membres de l'organisation de la gouvernance générale, de l'établissement de l'orientation, de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation. Les élections auront lieu à l'assemblée générale annuelle (AGA) de 2026, qui se déroulera le 23 mai 2026, à Ottawa, en Ontario. Le CRD recommandera à nos membres les candidats aux élections, à la suite d'un examen approfondi de tous les candidats compte tenu, entre autres, des habiletés, des compétences, de la diversité, de l'indépendance et du désir de représentation des athlètes, à l'appui du travail du conseil d'administration de Patinage Canada.

Les membres du conseil d'administration de Patinage Canada ne sont pas rémunérés, étant donné que Patinage Canada est un organisme sans but lucratif. Toutefois, les dépenses raisonnables encourues dans l'exercice de leurs fonctions pour Patinage Canada seront remboursées.

Les postes au conseil de Patinage Canada, pour lesquels des élections auront lieu, à l'AGA de 2026, sont les suivants :

- administrateur régional/administratrice régionale pour le Québec – mandat de 2 ans;
- administrateur régional/administratrice régionale pour l'Ouest – mandat de 2 ans;
- administrateur/administratrice pour les entraîneurs – mandat de 2 ans;
- administrateur non désigné/administratrice non désignée – mandat de 2 ans;
- administrateur non désigné/administratrice non désignée – mandat de 2 ans;
- administrateur non désigné/administratrice non désignée – mandat de 2 ans.

Les personnes ayant des compétences, de l'expérience et du temps disponible pour appuyer le travail du conseil d'administration engagé et axé sur les politiques de Patinage Canada, dans les domaines pertinents de gouvernance des organismes sans but lucratif, sont encouragées à soumettre une demande. Ces compétences comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'engagement envers la lutte contre le racisme et l'EDIA, les questions de nature juridique, la technologie de l'information, la génération de revenus, les finances, l'évaluation des risques d'entreprise, et la gestion et les ressources humaines.

Le CRD a pour rôle de s'assurer qu'il y aura une liste complète de candidats qualifiés aux élections lors de l'AGA. Il examinera les compétences des candidats relativement aux exigences établies en matière de compétences, que requiert le conseil d'administration. Le CRD recommandera les candidats qui, de son avis, complètent le mieux possible les besoins et les priorités identifiés de l'organisation, dans chaque poste vacant. Tous les candidats seront informés s'ils seront recommandés par le CRD, au plus tard le 15 avril. Le CRD peut également fournir aux membres une liste des personnes qui, bien que non recommandées, demeurent admissibles aux élections. Les candidats peuvent retirer leur demande dans les 24 heures suivant cet avis. Seuls les candidats recommandés ou inscrits sur la liste par le CRD, comme admissibles aux élections, seront présentés comme candidats aux élections.

Critères d'admissibilité de base pour les administrateurs (tel qu'ils sont définis dans les règlements administratifs de Patinage Canada) – En vue de la prise en considération de sa candidature, une personne intéressée à se présenter aux élections pour un poste d'administrateur régional, d'administrateur pour les entraîneurs ou d'administrateur non désigné doit respecter les critères d'admissibilité suivants :

- être âgé de 18 ans ou plus;
- être habilité par la loi à s'engager par contrat;
- ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays;
- ne pas être actuellement en situation de faillite.

Expérience pertinente des administrateurs régionaux et des administrateurs pour les entraîneurs – En vue de la prise en considération de sa candidature dans la catégorie des administrateurs régionaux, une personne doit compter une expérience récente et importante au niveau du conseil d'administration de la section ou du club. À ces fins :

- « récente » signifie au cours des trois dernières années;
- une « expérience importante » est définie comme étant un engagement dans le développement des clubs, les activités et événements de patinage, les comités, les groupes de travail et/ou les domaines de développement des entraîneurs et des officiels.

Pour être considérée en vue de la candidature dans la catégorie d'administrateur pour les entraîneurs, une personne doit s'être qualifiée en tant qu'entraîneur de Patinage Canada et avoir des connaissances et/ou de l'expérience en ce qui concerne les grands et les petits clubs/écoles de patinage. La procédure concernant l'élection du président a changé lors de l'élection de 2025.

Conformément au règlement administratif 5.7 révisé de Patinage Canada, le président sera un administrateur indépendant élu parmi les administrateurs élus au poste de président, par résolution ordinaire des administrateurs, lors de la première réunion des administrateurs suivant l'assemblée annuelle, en 2026.

Une page Web a été créée relativement à **l'élection du conseil d'administration de 2026** pour les candidats éventuels, afin de leur donner un aperçu :

- de la structure de gouvernance de Patinage Canada;
- du rôle et des attentes des administrateurs;
- des exigences en matière de compétences pour le conseil d'administration de Patinage Canada;
- des descriptions des postes d'administrateurs du conseil d'administration et de présidents de comités de Patinage Canada.

Étapes de la demande

Les personnes intéressées sont tenues de soumettre ou de fournir ce qui suit.

1. [**Formulaire de demande en ligne**](#) pour le **conseil d'administration de Patinage Canada**.
2. **Photo (tête et épaules)** – cette photo doit être téléchargée durant le processus de demande en ligne.
3. **Trois lettres de recommandation**
 - a. Les candidats qui ne sont pas actuellement membres du conseil d'administration de Patinage Canada sont tenus d'obtenir trois lettres de recommandation (rédigées au cours des douze derniers mois), à l'appui de leur demande, et de les soumettre directement à Jeff Partrick, à jpartrick@skatecanada.ca.
 - b. Au moins une des lettres de recommandation doit provenir d'un membre de Patinage Canada (c.-à-d. d'un club de patinage, d'une école de patinage ou d'un entraîneur de Patinage Canada) ou d'un adhérent ou d'une adhérente adulte de Patinage Canada.
4. **Formulaire de confirmation à agir en tant qu'administrateur/administratrice de Patinage Canada** – tous les candidats sont tenus de signer le formulaire de « confirmation pour agir en tant qu'administrateur/administratrice de Patinage Canada » et de soumettre ce formulaire signé directement à Jeff Partrick, à jpartrick@skatecanada.ca (formulaire affiché sur la page Web des élections du conseil d'administration de 2026);

Toutes les parties de la demande, y compris la photo (tête et épaules), les lettres de recommandation et le formulaire signé de confirmation à agir en tant qu'administrateur/administratrice de Patinage Canada, doivent être soumises d'ici le 15 mars 2026.

Rapport des mises en candidature de 2026 de Patinage Canada : le contenu de la demande et la photo des candidats recommandés ou inscrits sur la liste par le CRD, comme étant admissibles, qui ne retirent pas leur demande et qui respectent les critères d'admissibilité de base, seront publiés dans le rapport en ligne des mises en candidature de 2026 de Patinage Canada et dans les médias sociaux de Patinage Canada, que pourront consulter tous les adhérents, membres et entraîneurs de Patinage Canada, ainsi que le grand public.

Séance de rencontre des candidats : tous les candidats pourraient être invités à participer à une séance virtuelle de questions et réponses, au début de mai, qui sera diffusée en direct sur le Web et en continu pour un visionnement ultérieur. Plus de renseignements seront fournis aux candidats avant la séance.

Veillez noter : le nombre de voix pour chaque candidat/candidate ne sera pas annoncé après les élections à l'AGA. Le président ou la présidente (président/présidente de l'AGA) s'occupera de toute demande de résultats détaillés, au cas par cas.

Le CRD remercie toutes les personnes intéressées à servir au conseil d'administration de Patinage Canada et les invite à poser toute question ou à amorcer une discussion sur tout aspect du processus de mise en candidature.

A handwritten signature in black ink, reading "G MacLean". The signature is fluid and cursive, with the first name "G" being a large, stylized letter.

Gregor MacLean
Président du Comité de recrutement et de développement